

À : Christian ROUYER Maire,  
 Claudette NEFF 1ère Adjointe,  
 Florent MLYNSKI 2ème Adjoint,  
 Mireille BOULHAUT Conseillère,  
 Jean WILLEMIN Conseiller

Le 22 février 2022

**PROPOSITION DE COMMUNIQUE AUX HABITANTS DE LACHALADE**

**relatif aux comptes 2021 et aux budgets primitifs 2022  
 approuvés en conseil du 19 février 2022**

Le conseil municipal réuni en séance le 19 février a approuvé les comptes administratifs 2021 et les budgets primitifs 2022 de la commune et du service de l'eau, qui se présentent comme suit :

• **COMMUNE - FONCTIONNEMENT**

Les dépenses 2022 votées représentent le montant de l'enveloppe globale déterminé à due concurrence des prévisions de recettes et du solde de fonctionnement reporté de l'exercice 2021, ce qui a pour effet d'inclure dans cette enveloppe des prévisions de dépenses ayant un caractère de réserve.

Le montant total de celles-ci est distingué dans la présentation ci-dessous afin de faire état du montant net des prévisions de dépenses 2022 et du solde de fin d'exercice à reporter qui en résulte.

FONCTIONNEMENT	REALISATIONS 2021	BUDGET PRIMITIF 2022 voté	DONT PREVISIONS AYANT UN CARACTERE DE RESERVE	NET PREVISIONS 2022
DEPENSES	35 456,20	60 269,71	-17 150,00	43 119,71
RECETTES	59 482,09	42 531,00		42 531,00
Résultat de l'exercice avant :	24 025,89	-17 738,71	17 150,00	-588,71
Transfert au budget SDE Fonctionnement	-3 280,00	-6 000,00		-6 000,00
Transfert au budget Commune Investissement	0,00	-17 920,00		-17 920,00
SOLDE DE L'EXERCICE	20 745,89	-41 658,71	17 150,00	-24 508,71
Excédent de l'exercice antérieur reporté	20 912,82	41 658,71		41 658,71
<b>SOLDE DE FIN D'EXERCICE A REPORTER</b>	<b>41 658,71</b>	<b>0,00</b>	<b>17 150,00</b>	<b>17 150,00</b>

• **COMMUNE - INVESTISSEMENT**

INVESTISSEMENT	REALISATIONS CUMULEES 2017 à 2020	REALISATIONS EXERCICE 2021	REALISATIONS CUMULEES 2017 à 2021	BUDGET PRIMITIF 2022 voté	CUMUL 2017 à 2022
	(*)		(*)		(*)
DEPENSES Travaux de l'église	885 835,16	374 422,24	1 260 257,40	365 960,59	1 626 217,99
DEPENSES Autres Investissements	16 399,13	13 033,68	29 432,81	74 472,20	103 905,01
RECETTES	795 271,11	294 421,84	1 089 692,95	539 392,24	1 629 085,19
Résultat de la période (ou de l'exercice)	-106 963,18	-93 034,08	-199 997,26	98 959,45	-101 037,81
avant :					
Transfert reçu du budget Commune Fonctionnement	21 183,60	0,00	21 183,60	17 920,00	39 103,60
SOLDE	-85 779,58	-93 034,08	-178 813,66	116 879,45	-61 934,21
EMPRUNT	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
SOLDE DE L'EXERCICE (ou de la période)	114 220,42	-93 034,08	21 186,34	116 879,45	138 065,79
Excédent de l'exercice antérieur reporté	-6 102,47	108 117,95	-6 102,47	15 083,87	-6 102,47
<b>SOLDE DE FIN D'EXERCICE A REPORTER</b>	<b>108 117,95</b>	<b>15 083,87</b>	<b>15 083,87</b>	<b>131 963,32</b>	<b>131 963,32</b>

(\*) A l'exception de la ligne Solde de fin d'exercice à reporter, aucun de ces éléments ne figure dans les comptes administratifs 2021 et le budget primitif 2022 votés, lesquels ne mentionnent que les flux de l'exercice. Ils sont portés ici pour la clarté de l'information .

**- Les travaux de restauration de l'église**

impliquant des sommes importantes et constituant la quasi totalité des dépenses, il est apparu opportun de les distinguer et d'intégrer dans la présentation ci-dessus les réalisations antérieures (depuis l'exercice 2017, année des premières dépenses), afin de faire apparaître leur coût total à fin 2021 et 2022 qui ne figure pas dans les documents présentés au vote du conseil.

Bien que ces travaux soient intégralement subventionnés (à 100 % du montant ht) et compte tenu des délais d'encaissement des subventions et de récupération de la tva, la commune a dû recourir à un emprunt de 200 000,00 Euros afin d'assurer le paiement des factures fournisseurs dans les délais requis.

Les intérêts de l'emprunt sont inscrits dans les dépenses du budget fonctionnement de la commune. Ils sont remboursés par l'Association des Amis de l'Eglise de Lachalade, de même que l'AAEL reverse à la commune le reste à charge de tva non récupérable, également inscrit dans les recettes fonctionnement.

Les recettes du budget investissement se composent des subventions d'investissement reçues et de la récupération de la tva.

A l'achèvement des travaux de l'église et après encaissement de la totalité des subventions et de récupération de la tva éligibles, ce qui permettra le remboursement de l'emprunt, les dépenses et les recettes relatives aux travaux de l'église seront parfaitement équilibrées, sans aucune incidence à la charge des budgets de la commune.

**- Les autres dépenses d'investissements**

réalisées, qui totalisent 29 432,81 Euros ttc sur la période 2017 à 2021 et votées pour 74 472,20 Euros ttc au budget primitif 2022, dont une partie seulement est subventionnée (à 70 % du montant ht pour ce qui concerne les équipements défense incendie), ont nécessité qu'il soit effectué plusieurs prélèvements sur le budget fonctionnement de la commune, à hauteur de 39 103,60 Euros, dont 17 920,00 Euros sont budgétisés sur l'exercice 2022.

**- Les Soldes de fin d'exercices 2021 (réalisé) et 2022 (budgétisé)**

s'analysent comme suit :

INVESTISSEMENT	REALISATIONS CUMULEES 2017 à 2020	REALISATIONS EXERCICE 2021	REALISATIONS CUMULEES 2017 à 2021	BUDGET PRIMITIF 2022 voté	CUMUL 2017 à 2022
<b>RESSOURCES</b>					
Emprunt			200 000,00		200 000,00
Transfets reçus du budget fonctionnement			21 183,60		39 103,60
Autres recettes			1 304,65		1 304,65
Subvention reçue sur Investissements antérieurs			2 691,00		2 691,00
Recettes d'ordre			413,00		552,00
Total			225 592,25		243 651,25
<b>BESOINS A FINANCER</b>					
Déficit reporté au 31 décembre 2016			6 102,47		6 102,47
Investissements (ou part) non subventionnés			15 382,81		39 963,87
Arriérés subventions			133 110,85		14 151,00
Arriérés remboursements tva			52 367,97		46 628,59
Tva reste à charge			3 387,28		4 528,00
Dépenses d'ordre			157,00		314,00
Total			210 508,38		111 687,93
<b>SOLDE DE FIN D'EXERCICE A REPORTER</b>	<b>108 117,95</b>	<b>15 083,87</b>	<b>15 083,87</b>	<b>131 963,32</b>	<b>131 963,32</b>

- **SERVICE DE L'EAU - FONCTIONNEMENT**

FONCTIONNEMENT	REALISATIONS 2021	BUDGET PRIMITIF 2022 voté
DEPENSES	11 770,05	16 678,11
RECETTES	8 511,69	10 585,42
SOLDE DE L'EXERCICE	-3 258,36	-6 092,69
avant :		
Transfert du budget Commune Fonctionnement	3 280,00	6 000,00
Excédent de l'exercice antérieur reporté	71,05	92,69
<b>SOLDE DE FIN D'EXERCICE A REPORTER</b>	<b>92,69</b>	<b>0,00</b>

Les comptes fonctionnement du service de l'eau se caractérisent depuis de nombreuses années par une insuffisance chronique des recettes provenant de la facturation des consommations d'eau et de la location des compteurs, comparativement aux dépenses courantes, aux frais d'intervention et de réparations liés à la vétusté des installations et du réseau de distribution, survenant souvent de façon imprévisible, ou à d'autres charges à caractère exceptionnel.

Ainsi, pour atteindre l'équilibre des comptes du service de l'eau, la commune est régulièrement conduite à devoir lui verser une subvention d'exploitation :

en 2021	3 280,00 Euros
en 2018	4 300,00 Euros
en 2017	500,00 Euros

En raison du niveau des dépenses prévues, le budget primitif 2022 est contraint d'intégrer une augmentation significative du prix de l'eau, limitée autant qu'il a été jugé possible, qui passe de 2,45 Euros / m<sup>3</sup> à 2,95 euros / m<sup>3</sup> (soit + 20,4 %), générant une recette annuelle supplémentaire de 1 347,85 Euros, insuffisante cependant et qui oblige à devoir une nouvelle fois budgétiser également une subvention d'exploitation de 6 000,00 Euros prélevée sur le budget fonctionnement de la commune, un montant jamais atteint.

Aucune réserve du service de l'eau fonctionnement n'est disponible au 31 décembre 2021 et 2022, interdisant tout transfert au budget investissement.

- **SERVICE DE L'EAU - INVESTISSEMENT**

INVESTISSEMENT	REALISATIONS 2021	BUDGET PRIMITIF 2022 voté
DEPENSES	5 293,15	13 317,74
RECETTES	4 040,00	5 819,31
SOLDE DE L'EXERCICE	-1 253,15	-7 498,43
Excédent de l'exercice antérieur reporté	8 751,58	7 498,43
<b>SOLDE DE FIN D'EXERCICE A REPORTER</b>	<b>7 498,43</b>	<b>0,00</b>

Le solde à reporter de fin d'exercice qui représente la capacité d'investissement du service de l'eau affiche une érosion constante au cours des derniers exercices. De 19 957,29 Euros au 31 décembre 2018, il est réduit à 7 498,43 Euros au 31 décembre 2021, et à un montant nul au 31 décembre 2022 après des investissements budgétisés d'un montant de 13 317,74 Euros ttc.